**Que faire en cas de Covid ?**

**(actualisé au 31/10/2020)**

**A/ L’élève a été en contact avec quelqu’un positif et devient « cas contact ».**

Il reste au domicile, suit les recommandations de l’ARS et consulte un médecin.

L’enfant reviendra à l’école :

* 7 jours après avoir eu le contact à condition qu’il ne présente pas de symptômes.

**B/ L’élève a des symptômes évocateurs à la maison**

Il reste au domicile et consulte un médecin.

L’enfant reviendra à l’école :

* Avec certificat médical ou écrit sur l’honneur des parents que l’enfant a vu un médecin et qu’aucun test n’a été prescrit
* 7 jours après à condition qu’il ne présente plus de symptômes

**C/ L’élève a des symptômes évocateurs à l’école (fièvre et autres)**

L’enfant est isolé (avec un masque à partir de 6ans).

Mme Auger appelle la famille pour récupérer l’enfant qui reste au domicile et consulte un médecin.

L’enfant reviendra à l’école :

* Avec certificat médical ou écrit sur l’honneur des parents que l’enfant a vu un médecin et qu’aucun test n’a été prescrit
* 7 jours après à condition qu’il ne présente plus de symptômes

**D/ L’élève est testé positif (cas de covid confirmé)**

L’élève ne doit pas retourner à l’école avant le délai définitif défini par son médecin (et au plus tôt 7 jours après le test ou le début des symptômes).

Mme Auger entre en contact avec les services de l’Education Nationale qui lui indiquent la marche à suivre.

Si demandé, Mme Auger informe les familles dont les enfants « cas contact » doivent rester à domicile

Les enfants « cas contact » reviendront à l’école :

* 7 jours après à condition qu’ils ne présentent pas de symptômes